



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la sécurité intérieure
Pôle sécurité publique**

**Arrêté préfectoral
portant renouvellement de la composition
de la commission départementale de vidéoprotection**

Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, livre II, titre V, et notamment les articles R 251-7 et suivants ;

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son chapitre III section 4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2017 portant renouvellement des membres de la commission départementale de vidéoprotection de la Marne, modifié par les arrêtés préfectoraux du 12 septembre 2018 et du 5 avril 2019 ;

Vu l'ordonnance en date du 1^{er} septembre 2020 du Premier président de la Cour d'appel de Reims, désignant madame Clélia VIRLOJEUX, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, présidente de la commission départementale de vidéoprotection de la Marne et madame Jennyfer PICOURY, présidente du tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, présidente suppléante ;

Vu le courrier en date du 17 septembre 2020 du président de la Chambre de commerce et d'industrie Marne en Champagne, désignant madame Anne-Claire COURTIN, représentante de la CCI Marne en Champagne, comme membre titulaire et monsieur Guillaume CHEVRON, comme membre suppléant de la commission départementale de vidéoprotection de la Marne ;

Vu le courrier en date du 12 octobre 2020 du président de l'Association des maires de la Marne, désignant monsieur Patrick BEDEK, maire de Cernay-les-Reims, comme membre titulaire et monsieur Pierre LABAT, maire de Massiges, comme membre suppléant de la commission départementale de vidéoprotection de la Marne ;

Vu la candidature de monsieur Roger CAMPS, commandant fonctionnel honoraire, chargé de mission auprès de la direction départementale de sécurité publique de la Marne, ancien référent sûreté départemental, proposé en qualité de membre désigné par le préfet de la Marne, en raison de sa compétence ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la Marne ;

Arrête:

Article 1^{er} – Sont nommés membres de la commission départementale de vidéoprotection de la Marne :

- membres désignés par le Premier président de la Cour d'appel de Reims :

Madame Clélia VIRLOGEUX

Juge d'instruction au tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne
en qualité de présidente titulaire
(1^{er} mandat)

Madame Jennyfer PICOURY

Présidente du tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne
en qualité de présidente suppléante
(1^{er} mandat)

- membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente :

Madame Anne-Claire COURTIN

en qualité de titulaire
(2^{ème} mandat)

Monsieur Guillaume CHEVRON

en qualité de suppléant
(1^{er} mandat)

- membres désignés par l'Association des maires de la Marne :

Monsieur Patrick BEDEK

maire de Cernay-les-Reims
en qualité de titulaire
(1^{er} mandat)

Monsieur Pierre LABAT

maire de Massiges
en qualité de suppléant
(1^{er} mandat)

- membre désigné par le préfet de la Marne en raison de sa compétence :

Monsieur Roger CAMPS, *commandant fonctionnel honoraire, chargé de mission auprès de la direction départementale de sécurité publique de la Marne*
(2^{ème} mandat).

Article 2 – Les membres ci-dessus mentionnés sont désignés pour une période de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 – Les arrêtés préfectoraux du 12 septembre 2018 et du 5 avril 2019 sont abrogés.

Article 4 – Madame la directrice de cabinet du préfet de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et notifié aux membres de la commission.

Châlons-en-Champagne, le 12 OCT. 2020

Pour le préfet,
La sous-préfète de Vitry-le-François,
directrice de cabinet par suppléance,



Elisabeth SÉVENIER-MULLER